

Date d'émission 03-avr.-2007

Date de révision 11-mai-2017

Numéro de révision 2

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ****Nom du produit** Mothers California Gold Pure Polish**Code du Produit** 07100, 07102, 07104, 37100**Utilisation recommandée** Soins de voiture**Adresse Fournisseur**MOTHERS POLISHES WAXES  
CLEANERS  
5456 Industrial Drive  
Huntington Beach, CA 92649  
TEL: 714-891-3364  
FAX: 714-893-1827**Téléphone en cas d'urgence** Chemtrec 1 800 424-9300**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Attention!****Aperçu des urgences**Irritation de peau et d'oeil de cause de mai  
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion**Aspect** blanc**État physique** liquide.**Odeur** Fragrance**Effets potentiels sur la santé****Voies majeures d'exposition**

Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

**Toxicité aiguë****Yeux**  
**Peau**  
**Inhalation**  
**Ingestion**

Risque d'irritation.

Risque d'irritation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Voie d'exposition peu probable.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**Effets chroniques**

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation. Ce produit contient la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de la silice cristalline est peu probable suite à l'exposition à ce produit.

**Conditions médicales aggravées**

Troubles visuels pré-existant. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Danger pour l'environnement**

Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	10-25
Solvant naphénique et paraffinique	64742-47-8	10-25

Kaolin calciné	66402-68-4	10-25
Alcool isopropylique	67-63-0	<1

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Ininflammable.
<b>Point d'éclair</b>	>221.3°F/>105°C
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité à un choc mécanique</b>	Aucune.
<b>Sensibilité à une décharge statique</b>	Aucune.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

<b>NFPA</b>	<b>Danger pour la santé 1</b>	<b>Inflammabilité 0</b>	<b>Instability 0</b>	<b>Dangers physico-chimiques N/A</b>
<b>HMIS</b>	<b>Danger pour la santé 1</b>	<b>Inflammabilité 0</b>	<b>Danger physique 0</b>	<b>Précautions individuelles B</b>

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. En cas de déversement, faire preuve de prudence, car la substance peut rendre les surfaces très glissantes.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
<b>Méthodes de confinement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

<b>Manipulation</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
<b>Entreposage</b>	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> (as oil mist)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (as oil mist)	
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>
Kaolin calciné 66402-68-4	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> Zr TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Zr TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Mn	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Zr (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Zr (vacated) STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> Zr	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust

*Danger immédiat pour la vie ou la santé*

<b>Autres directives relatives à l'exposition</b>	Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).
<b>Mesures d'ordre technique</b>	Douches Points de lavage des yeux Systèmes d'aération

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Gants de protection. Vêtements de protection à manches longues.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s'avérer nécessaire.

<b>Mesures d'hygiène</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
--------------------------	--

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	blanc.	<b>Odeur</b>	Fragrance.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas d'information disponible.	<b>État physique</b>	liquide
<b>pH</b>	10	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	>221.3°F/>105°C	<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.	<b>Limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible	<b>Solubilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Pas d'information disponible	<b>Pression de vapeur</b>	donnée non disponible
<b>Densité</b>	0.9849	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	<15
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible		
<b>Densité gazeuse</b>	donnée non disponible		
<b>Viscosité</b>	7000-8000 cps		

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Produits incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler. Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	aucun en utilisation appropriée La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes de carbone
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

<b>Informations sur le produit</b>	Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.
<b>Inhalation</b>	Aucun danger connu par inhalation Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact prolongé peut causer une rougeur et de l'irritation
<b>Ingestion</b>	Pas d'effet connu.

### Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Poly(diméthylsiloxane)	> 17 g/kg ( Rat )	> 2 g/kg ( Rabbit )	
Pétroleum distillates, hydrotreated light	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Solvant naphénique et paraffinique	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Alcool isopropylique	= 4396 mg/kg ( Rat )	12800 mg/kg ( Rat ) 12870 mg/kg ( Rabbit )	72.6 mg/L ( Rat ) 4 h

### Toxicité chronique

**Toxicité chronique** Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation. Ce produit contient la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de la silice cristalline est peu probable suite à l'exposition à ce produit.

**Cancérogénicité** Il est peu probable qu'on observe des effets sur la santé au travail en raison d'une inhalation de poussières minérales qui comportent de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou du charbon à la suite d'une exposition à ce produit.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Kaolin calciné		Group 2B		X
Alcool isopropylique		Group 3		

**CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

**OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))**

X - Présent

**Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets sur l'organe-cible** Yeux. Appareil respiratoire. Peau.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Petroleum distillates, hydrotreated light		LC50 96 h: = 2.2 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 2.4 mg/L static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: = 45 mg/L flow-through (Pimephales promelas)		LC50 96 h: = 4720 mg/L (Den-dronereides heteropoda)
Solvant naphtéinique et paraffinique		LC50: 45 mg/L Pimephales promelas 96 h flow-through LC50: 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96 h static LC50: 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h static		LC50 96 h: = 4720 mg/L (Den-dronereides heteropoda)
Alcool isopropylique	EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)

Nom Chimique	log Pow
Alcool isopropylique	0.05

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

### Emballages contaminés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

### Codes de déchets dangereux de la Californie

331

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Kaolin calciné	Toxic soluble Toxic
Alcool isopropylique	Toxic Ignitable

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	non réglementé
<u>TDG</u>	non réglementé
<u>MEX</u>	non réglementé
<u>ICAO</u>	non réglementé
<u>IATA</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>RID</u>	non réglementé
<u>ADR</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS</b>	Est conforme à (aux)
<b>ELINCS</b>	Est conforme à (aux)

### Légende

**TSCA** - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)  
**LIS/LES** – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

### Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Kaolin calciné	66402-68-4	10-25	1.0

### SARA 311/312 Catégories de dangers

<b>Risque aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Risque chronique pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	Non
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Kaolin calciné		X		

**CERCLA**

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

**Réglementations des Etats****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

**Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Alcool isopropylique	X	X	X		X
Kaolin calciné			X		X

**Règlements internationaux****Mexique - classe**

Risque léger, classe 1

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Alcool isopropylique		Mexico: TWA 400 ppm Mexico: TWA 980 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 500 ppm Mexico: STEL 1225 mg/m <sup>3</sup>
Kaolin calciné		Mexico: TWA 5 mg/m <sup>3</sup> Mexico: TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 10 mg/m <sup>3</sup>

**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Classe de dangers du SIMDUT**

Non contrôlé

Nom Chimique	NPRI
Alcool isopropylique	X

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory



**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Préparé par** Bonne gestion des produits  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1 800 572-6501

**Date d'émission** 03-avr.-2007  
**Date de révision** 11-mai-2017  
**Note sur la révision** Changement de nom.

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

**Fin de la fiche technique santé-sécurité**